

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 1

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les Statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 9 janvier 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 14 février 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Volants	Blancs	Exprimés	2- Liste 1 : UNI pour une meilleure insertion professionnelle	3- Liste 2 : BOUGE TA FAC	4- Liste 3 : ENERGIE ETUDIANTE - ALTER PARS 12	5- Liste 4 : UNEF et Associations étudiantes 1
Total	12819	1052	46	1006	100	400	118	388

Participation (en %)	7,85
Blancs ou nuls	46
Exprimés	1006
Nombre de sièges	6
Quotient électoral	167,666667

Repartition des sièges	1er calcul	Nb voix obtenues	Quotient électoral	sièges obtenus	sièges obtenus	2ème calcul	Sièges au fort reste	3	4
Listes en présence					Calcul Sièges obtenus				Total Sièges obtenus
1- Liste 1 : UNI pour une meilleure insertion professionnelle	100	167,666667	0,39643477	0		100	1	1	1
2- Liste 2 : BOUGE TA FAC	400	167,666667	2,38568388	2		64,6666667	0	2	2
3- Liste 3 : ENERGIE ETUDIANTE - ALTER PARS 12	118	167,666667	0,70377734	0		118	1	1	1
4- Liste 4 : UNEF et Associations étudiantes 1	388	167,666667	2,31411531	2		52,6666667	0	2	2

Article 1er : Sont proclamés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUGE TA FAC	Paul ONDY
UNEF et associations étudiantes 1	Sharone KHOORUN Thomas KHABOU Chloé DUVAL
ENERGIE ETUDIANTE - ALTER PARS 12	Manon OLEJNIK
UNI pour une meilleure insertion professionnelle	Zahia BEVERLY
	Lionel GESSIER Elisa GUTOWSKI Collin JUDE Fatima IYAGAROU Nicolas CHASSAING Bangaly DOUMBOUYA

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 14 février 2018


Le Président par intérim
Frédéric CERVAIS